

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatre novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Esther BEUVE, M. Eric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mmes Isabelle DEGUETTE, Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, Mme Sylvie GAUTIER, MM. Joël GAUTIER, Emmanuel JAMARD, Mmes Nathalie LECLER, Mme Nathalie LECUIR, MM. Franck LEGIGAN, Sébastien LEMONNIER, Alain LENESLEY, MM. Cyril PANIEL, Laurent PIEN, Mmes Pierrette POUSSET, Martine SAVARY, Aurélie VERGIN, Laëtitia VIVIER

Excusés : Mme Sylvie ASSELIN qui a donné pouvoir à Mme Esther BEUVE, M. Pierrick DELACOTTE qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Martine LEPAGE qui a donné pouvoir à M. Alain LENESLEY, M. Gilles MALICOT qui a donné à Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LECUIR

Absents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, MM. Manoël DUDOUIT, Yann LECUYER, Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Nathalie LECLER

Date de convocation : 20 octobre 2021

Date d'affichage : 10 novembre 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 20

Pouvoirs : 5

Votants : 25

Délib. n°2021-072 : Réalisation d'un giratoire RD 551/RD 53 (accès Elvir) - convention technique et financière avec le Département et la société Elvir

Conformément au Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) pour la période 2021-2026, la commune s'est engagée à apporter une aide financière à la réalisation d'un giratoire au carrefour entre la RD 551 et la RD 53.

Cet aménagement permettra, d'une part, de renforcer la sécurité des usagers à ce croisement et, d'autre part, d'améliorer le fonctionnement de l'accès à l'usine Elvir ainsi qu'au bourg de Condé-sur-Vire.

Il est envisagé la création d'un giratoire de 4 branches et de 16 m de rayon comprenant :

- Une chaussée de 7 m
- Un îlot central de 9 m de rayon
- Des îlots séparateurs revêtus sur les branches adjacentes
- Le réseau d'eau pluvial
- La confection d'ouvrages annexes

La maîtrise d'ouvrage des travaux ainsi que la maîtrise d'œuvre (études) seront assurées par le Département. Les éventuelles acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de l'aménagement seront réalisées par la commune. Les portions foncières qui se trouveront après les travaux dans le domaine public routier départemental seront rétrocédées gratuitement au Département.

Les frais d'études seront supportés par le Département. Les dépenses annexes (études topo, études géotechniques, CSPS...) seront intégrées dans le coût global de l'opération et partagées entre les co-financeurs.

L'opération est estimée à 450 000 € HT, soit 540 000 € TTC.

Le Département s'engage à préfinancer l'opération et se fera rembourser par les co-financeurs selon la clé de répartition ci-dessous :

- Département : 180 000 € TTC
- Commune : 150 000 € HT
- Elvir SAS : 150 000 € HT

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Approuver les termes de la convention technique et financière pour le financement, la réalisation et l'entretien des travaux du giratoire prévu au carrefour de la RD 551 et de la RD 53 en face de l'entrée de l'usine d'Elvir ;
- Habilitier le Maire à signer la convention et tous actes y afférents.

Pour : 25	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN

